



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Zonage de médecine par l'ARS

Question écrite n° 39853

Texte de la question

M. Julien Borowczyk interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur les zonages de médecine réalisés par l'ARS. Le cas d'une commune de la 6^e circonscription met en évidence plusieurs problèmes liés au zonage. En effet, le secteur de cette commune est qualifié de zone de vigilance, tout comme l'autre zone la plus proche. Toutefois, depuis 2015, cette commune n'a plus de médecin généraliste en son sein, et l'autre commune la plus proche se voit perdre également progressivement ses cinq médecins restants. Cette situation alerte les élus locaux, qui voient leur population se déplacer de plus en plus pour accéder à un suivi médical. Cette difficulté s'accroît notamment avec les soucis de mobilités des plus jeunes et des aînés. Par ailleurs, cette commune dispose d'équipements nécessaires à l'accueil de médecins, comme notamment une maison médicale, dépourvue de médecins à l'heure actuelle. Ainsi, M. le député l'interroge sur l'indicateur d'accessibilité potentielle localisée (APL), qui du fait de ses critères ne semble pas prendre en compte toute la complexité de la réalité territoriale. Il aimerait connaître sa position sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Julien Borowczyk](#)

Circonscription : Loire (6^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39853

Rubrique : Médecine

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 juin 2021](#), page 5156

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)